



Site Natura 2000 Clarée- FR9301499
Comité de pilotage Natura 2000



Compte-rendu de réunion

Date	01/12/2022
Lieu	Névache – Salle polyvalente
Objet	Comité de pilotage du site Natura 2000 « Clarée »
Présents	M. Thierry AIMARD – Maire de Val-des-Prés M. Michaël ALBERT – 93e régiment d’artillerie de montagne M. Alexis ARTAUD - Gendarmerie Mme Manon BODIN – Office français de la Biodiversité OFB 05 Mme Isabelle BONHOMME – Communauté de communes du Briançonnais M. Jean-Charles BONNET – Président de l’ACCA de Névache M. Simon BROCHIER - ONF M. Jacques CARAPLIS – Conseiller municipal à la commune de Névache M. Matthieu CHANEY – ONF – RTM 05 Mme Claudine CHRETIEN – Maire de Névache et Présidente du COPIL Natura 2000 « Clarée » M. Sylvain COSAERT - 93e régiment d’artillerie de montagne Mme Vanessa FINE – Communauté de communes du Briançonnais M. Jean-Yves GANDON – Conseiller municipal à la commune de Val-des-Prés M. Patrick GELATO – Fédération départementale de chasse Mme Fiona GUFFROY – AAPPMA de la Clarée Mme Françoise HOMAND – Association Arnica montana Mme Stéphanie LIMON – Office français de la Biodiversité OFB 05 Mme Pauline MAJOREL – Office français de la Biodiversité OFB 05 – stagiaire M. Jérôme PODEVIN-COLLOMP - Gendarmerie M. Philippe POIRE – Naturaliste à Névache Mme Claudine POTIN – DDT 05 – Service Environnement – Natura 2000 M. Georges POUCHOT – Association des pâturages de Névache Mme Audrey SARUCO – 93e régiment d’artillerie de montagne M. Jérôme SPAGGIARI – LPO Hautes-Alpes Mme Laure VUINEE – Animatrice Natura 2000 « Clarée »
Excusés	M. Sylvain ABDULHAK – CBNA Mme Lucienne BALLANGE – SAPN – FNE 05 Mme Elsa BARDI-ASSANTE – Région Sud PACA M. David BAS – EDSB Mme Mélanie DELABALLE – Région Sud PACA Mme Bénédicte FRIER-MARCIEN – DDT 05 Chef de service Environnement M. Jean-François FROMENT – AAPPMA de la Clarée Mme Manon HELLUY – DREAL PACA M. Pascal KRIEG RABESKI - Département des Hautes-Alpes – Service Eau M. Claude REMY – Association Arnica montana Mme Séverine VOISIN – Département des Hautes-Alpes – Service Eau Unité Départementale de l’Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes

PRESENTATIONS

Le bilan pluriannuel d’animation a été transmis en amont du COPIL.
La présentation faite lors du Comité de pilotage est jointe à ce compte-rendu.

INTRODUCTION PAR MADAME LE MAIRE DE NEVACHE, PRESIDENTE DU COPIL NATURA 2000

Madame Chrétien remercie tous les participants pour leur présence. Ce comité de pilotage réunit à chaque fois de nombreux participants, ce qui n'est pas le cas de tous les comités de pilotages Natura 2000 en France.

L'objectif de ce Comité de pilotage est d'échanger tous ensemble sur les actions menées et à réaliser sur le site Natura 2000. Elle précise que l'animation du site se poursuit avec Laure VUINEE, dont le contrat a été renouvelé en septembre 2022.

DISCUSSIONS

Bunias d'Orient

Le Maire de Val-des-Prés précise que c'est positif et important d'avoir les autorisations exceptionnelles de brûlage de végétaux dans le cadre des actions d'arrachage du Bunias sur la commune. Il est en effet difficile de gérer le stock de plantes arrachées.

Toutes les actions initiées pour la gestion du Bunias d'Orient sont à poursuivre. Elles prennent de l'ampleur d'années en années, les habitants sont notamment de plus en plus informés et sensibilisés.

L'ONF attire l'attention sur le stockage sur place des plants arrachés, ce qui peut être plus pertinent que de les transporter au risque de créer de nouveaux foyers ailleurs. L'animatrice Natura 2000 explique que pour la Clarée le transport se fait sur de courtes distances et toujours au sein de la zone où le Bunias est déjà présent. Les choix de gestion pour les espèces invasives sont effectivement à adapter à chaque contexte.

La propagation de cette espèce peut être favorisée par le transport de matériaux notamment lors des crues torrentielles. La Communauté de communes du Briançonnais qui pilote les actions suite aux crues propose de prioriser les secteurs d'arrachage sur les zones potentiellement remaniées par les crues à venir. L'animatrice Natura 2000 prendra en compte cet enjeu pour les stations à arracher dans les années à venir et transmettra les cartes de présence du Bunias d'Orient à la CCB.

Activités agricoles et autres activités sur les zones intermédiaires, notamment le marais de Névache et gestion du risque d'inondations

Le projet de gestion du risque d'inondations et de restauration de la plaine alluviale sur Névache est présenté par la CCB.

Les travaux vont être réalisés en plusieurs phases. La première phase démarrera en septembre 2023 notamment avec l'arasement des merlons de la Clarée, afin que, lors des crues, le marais joue son rôle de régulateur de crues et que l'eau n'aille pas vers les habitations. Une deuxième phase de travaux est prévue pour 2024 avec la réfection de la digue à Ville Haute, le remodelage de la confluence entre la Clarée et le Cristol ainsi que le réaménagement du secteur situé au niveau du pont de Fortville.

Les autorisations foncières nécessaires à la réalisation des travaux sont actuellement en cours de réalisation.

Les accès vers les zones de travaux seront prévus afin de minimiser au mieux l'impact sur les milieux naturels.

Différentes actions de communication et visites sur le terrain seront proposées lors des travaux.

L'AAPPMA demande s'il y aura des interventions dans le lit du cours d'eau. La CCB répond que oui : pour la deuxième phase de travaux prévue sur le secteur de l'Outre les travaux nécessiteront d'intervenir dans le lit du cours d'eau.

Toutes les précautions seront prises afin de réduire au maximum les impacts de ces travaux sur les milieux.

L'animatrice Natura 2000 propose d'envisager des suivis des milieux suite à ces travaux : niveaux de la nappe, évolution des milieux... Les protocoles et financements seront à discuter et valider avec les acteurs concernés (CCB, GEMAPI, CEN PACA, AAPPMA, Natura 2000...).

Gestion de la fréquentation au col du Granon

L'OFB alerte sur le fait que les opérations de gestion et d'aménagements telles que l'Opération Grand Col du Département entraînent potentiellement une augmentation de la fréquentation du site. L'animatrice Natura 2000 a conscience de l'impact de la communication faite autour de ce type de projet, elle précise qu'au regard de l'état du site et de l'actuelle forte fréquentation, ce site a dans tous les cas besoin d'être aménagé.

Madame le Maire de Névache rappelle que la demande d'enlever la bande de 30 mètres de goudron créée pour le l'arrivée de l'étape du Tour de France au col du Granon n'est pas liée au site Natura 2000. Cette demande a été formulée dans le cadre du Site classé où la restitution du site dans son état initial a été demandée.

Fréquentation par les VTT du site

L'ACCA demande s'il est opportun d'autoriser une manifestation VTT comme l'Alps Epic vue l'augmentation de la pratique du VTT sur la Clarée. La Fédération départementale de chasse remarque effectivement une dégradation importante des sentiers et des milieux naturels liée à cette pratique notamment en VTT électriques.

La CCB complète sur l'importance de bien orienter les VTTistes vers des sentiers aux difficultés adaptées à leur niveau (notamment sur des itinéraires sur piste pour les cyclistes débutants).

Un travail est à réaliser sur l'état des lieux de la pratique, les secteurs où des érosions ou problèmes sont constatés et les secteurs dédiés par niveau de difficulté. Il est important de bien concentrer cette pratique sur des sentiers dédiés, d'informer ces pratiquants ainsi que les loueurs de VTT.

Exercices militaires sur le Grand Champ de Tir des Alpes

Le GCTA présente les différentes activités et manœuvres lors des exercices militaires ou opérations de nettoyage. Il précise que les communes sont informées des différentes opérations. Une réunion a notamment eu lieu avec la commune et les gestionnaires d'espaces naturels afin d'échanger sur ces pratiques et les enjeux écologiques du site Natura 2000.

Organisation de chantiers bénévoles

Madame le Maire de Névache interroge l'OFB sur le cadre juridique de chantiers bénévoles organisés par les communes. En effet de nombreuses actions sont réalisées sur les communes grâce à l'appui de bénévoles. L'OFB n'a pas d'informations spécifiques à ce sujet.

Fréquentation et réglementation sur les lacs

La mise en place d'une réglementation spécifique sur les lacs (interdiction de baignade notamment) pourrait être envisagée (l'exemple du lac Cristol est cité car des espèces protégées y sont présentes).

La DDT précise qu'un Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) peut être pris si des enjeux et menaces pour un habitat ou une espèce sont présents.

Le Code général des collectivités territoriales permet aussi de prendre des arrêtés pour la protection des habitats naturels et des espèces.

Cependant une protection réglementaire est peu utile s'il n'y a pas d'agents pour faire respecter cette réglementation ensuite.

L'OFB demande si une réflexion est engagée pour limiter la fréquentation en Clarée.

Madame le Maire de Névache explique qu'une réflexion est engagée : il y a peu de communication sur la Clarée l'été par l'Office de tourisme des Hautes Vallées par exemple. Il est aussi précisé que de nombreux habitants et professionnels du tourisme ne font plus de communication sur la Clarée.

Cependant la Clarée partage le même constat que tous les sites naturels très fréquentés : publication d'informations sur des réseaux sociaux privés, besoin d'informer les visiteurs et randonneurs sur le site, moyens humains insuffisants au regard des enjeux du site...

Le financement obtenu sur le site Natura 2000 pour 2022-2024 prévoit d'employer une personne en été afin de faire de la surveillance et de la sensibilisation sur le site (poste d'écogarde, non assermenté). Le cadre de ses missions et l'articulation avec les autres actions similaires seront à préciser.

FIN DE REUNION

L'ensemble des actions réalisées sur la période 2019-2022 et à venir pour la période 2023-2024 pour le site Natura 2000 « Clarée » ont été discutées lors de ce COPIL.

Le Comité de pilotage se termine à 12h45 et se poursuit par un pot de l'amitié offert par la Mairie de Névache.